Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260402-2026_04_011-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 2 avril, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Michèle COLLIN, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN

Absents :
Hugo MAIRE donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 30/03/2026

Date de convocation : 25/03/2026 Date d'affichage convocation : 26/03/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 09/04/2026

Mme Christine LE CADRE a été désignée **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac
(https://www.youtube.com/watch?v=UldUV1d8vgs)

Délibération 2026 04 011
COMMISSIONS ET COMITÉS MUNICIPAUX

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).
Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
La Maire est la présidente de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.
Les comités sont librement constitués et permettent d'associer des membres non élus.
Il est proposé de renouveler le comité Restauration scolaire notamment.

M. HUBERT Bruno, 1er adjoint, propose de créer l'ensemble des commissions communales et de procéder, sans scrutin secret, aux nominations des membres qui les composent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête la composition des commissions et comités communaux suivants :

- COMMISSION FINANCES – 10 membres

Bruno HUBERT	Séverine GUYOT
Christine LE CADRE	Benjamin VILAIN
Eric BLANCHO	Pierre-Yves LE JALLÉ
Florence RAUFFLET	Guillaume JOGUET

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260402-2026_04_011-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Franck GALUDEC	

- COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS – 6 membres

Eric BLANCHO	Dominique LE JALLÉ
Bruno HUBERT	Pierre-Yves LE JALLÉ
Edith LE PALAIRE	

- COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME – 5 membres

Franck GALUDEC	Marc LE CHENADEC
Eric BLANCHO	Pierre-Yves LE JALLÉ

- COMMISSION BATIMENTS/URBANISME/CADRE DE VIE/AGRICULTURE – 14 membres

Franck GALUDEC	Angélique BERET
Eric BLANCHO	Edith LE PALAIRE
Michel CRIAUD	Christine LE CADRE
Dominique LE JALLÉ	Raphaël EVAIN
Fabrice LE BOT	Pierre-Yves LE JALLÉ
André ALLIO	Ninon BIHAN
Marc LE CHENADEC	

- COMMISSION VIE ASSOCIATIVE/CITOYENNETE/PATRIMOINE – 11 membres

Benjamin VILAIN	Etienne LAURENT
Bruno HUBERT	Patrick HUBERT
Hugo MAIRE	Laëtitia NICOLAS
Jean-Luc PICHOT	Guillaume JOGUET
Fabrice LE BOT	Ninon BIHAN

- COMMISSION CULTURE/COMMUNICATION– 8 membres

Florence RAUFFLET	Etienne LAURENT
Manuela CADOU	Jean-Luc PICHOT
Monique DELANNOY	Ninon BIHAN
Morgane DANIEL SCHMITT	

- COMMISSION PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE – 10 membres

Christine LE CADRE	Marc LE CHENADEC
Séverine GUYOT	Laëtitia NICOLAS
Morgane DANIEL SCHMITT	Pierre-Yves LE JALLÉ
Monique DELANNOY	Guillaume JOGUET
Elise JARRON-JAHANGARD	

➢ COMITE CONSULTATIF RESTAURATION SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260402-2026_04_011-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Christine LE CADRE	Responsables de service et de pôle
Séverine GUYOT	Chefs d'établissement des 2 écoles et collège Ste Thérèse
Marc LE CHENADEC	Parents d'élèves des 3 établissements (1 par structure)
Elise JARRON-JAHANGARD	Représentant du prestataire
Michèle COLLIN	

- COMMISSION SOLIDARITES/LOGEMENTS/LIENS INTERGENERATIONNELS – 7 membres

Jean-Luc PICHOT	Edith LE PALAIRE
Dominique LE JALLÉ	Patrick HUBERT
Manuela CADOU	Michèle COLLIN

- COMMISSION MARCHE HEBDOMADAIRE – 11 membres

L'organisation des marchés relève d'une compétence partagée (article L. 2224-18 du CGCT). Le Conseil Municipal délibère sur leur création, leur transfert ou leur suppression, après consultation des organisations professionnelles intéressées.
Le Conseil Municipal est chargé de la composition de la commission marché hebdomadaire. Le Maire en est membre de droit.

Membres commerçants locaux	Membres abonnés et passagers réguliers
1 représentant de l'Union des Commerçants	Nathalie BODIGUEL
	Vincent CAILLOT
	Isabelle FIEVEZ
	Sylvain PELLETIER
	Frédéric RIETZ

Membres élus	
Eric BLANCHO	Franck GALUDEC
André ALLIO	Michèle COLLIN

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Christine LE CADRE
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)